Adoption par la Lettonie de l'euro au 1er janvier 2014

2013/0190(NLE) - 25/06/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Burkhard BALZ (PPE, DE), la commission des affaires économiques et monétaires **approuve la proposition de décision du Conseil portant adoption par la Lettonie de l'euro au 1er janvier 2014**.

La commission parlementaire note que la crise financière mondiale a frappé durement la Lettonie en termes de pauvreté, de chômage et d'évolution démographique et elle demande instamment la mise en œuvre des normes macroprudentielles strictes visant à éviter les flux de capitaux non durables ainsi que la tendance à la croissance du crédit observée avant la crise.

Le rapport appelle le gouvernement letton à:

- **maintenir sa politique budgétaire prudente**, de même que ses politiques globales orientées sur la stabilité face aux futurs déséquilibres macro-économiques et risques pour la stabilité des prix, tout en s'attachant à **corriger les déséquilibres** identifiés par la Commission dans le cadre de son rapport sur le mécanisme d'alerte;
- **remédier aux lacunes du marché du travail par des réformes structurelles et éducatives** appropriées, et à traiter également la question du niveau de pauvreté et de l'écart grandissant des inégalités de revenus;
- veiller à une **surveillance stricte des banques** s'agissant des dépôts des non-résidents et à rester prudente en ce qui concerne les éventuelles distorsions d'échéance entre actif-passif des banques pouvant représenter un danger pour la stabilité financière;
- établir des **mécanismes de contrôle appropriés** pour s'assurer que l'introduction de l'euro n'est pas utilisé pour masquer des hausses de prix.

Enfin, préoccupés par le **faible soutien à l'euro** manifesté par les citoyens lettons, les députés appellent les autorités à poursuivre leur campagne d'information et de communication afin d'assurer davantage de soutien public.